

## Question orale de Katrin Jadin à Philippe Goffin (Affaires étrangères et Défense) sur "La situation en Irak"

**Katrin JADIN (MR) :** Madame la présidente, monsieur le ministre, je vous remercie pour cet aperçu assez long de votre mission qui a finalement été très vaste.

Pour des raisons de sécurité évidentes, nous ne pouvions pas avoir connaissance de l'ensemble des pays qui allaient faire l'objet de cette visite. Je le comprends, étant donné le contexte actuel, particulièrement en Irak et dans le Kurdistan irakien. Je vous avais adressé plusieurs questions. Mais, à la lumière de ce qui vient d'être exposé, celles-ci ne sont peut-être plus tout à fait à jour. Je vais dès lors me limiter à quelques questions d'ordre plus général par rapport à votre exposé.

Monsieur le ministre, nous avons eu de longues discussions sur la situation à Erbil. Avez-vous eu l'occasion de discuter avec le premier ministre des récents événements que nous connaissons, notamment de l'adoption de la résolution au Parlement irakien demandant aux troupes américaines de quitter le territoire irakien?

Ensuite, monsieur le ministre, j'aurais voulu connaître votre sentiment sur ce qui pourrait être une certaine influence iranienne en Irak après les événements qui ont mené à la mort du général iranien Soleimani. Je sais que ce n'est pas une question très diplomatique. Mais je la pose quand même. En tant que parlementaire, je me permets de le faire.

Dans cette même région, une nouvelle mission de l'OTAN a récemment été évoquée. La Belgique pourrait-elle prendre part à cela? De quelle manière? On connaît les différentes missions auxquelles nous avons participé par le passé. On connaît aussi notre *know-how* en matière de coopération militaire, certainement en ce qui concerne nos missions au sein de l'OTAN. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette possible mission? Quelle serait l'implication de la Belgique?

J'essaie de rester dans la région. Vous avez également évoqué votre visite d'un camp de réfugiés. J'ai moi-même eu l'occasion de faire ce type de visite lors d'une mission parlementaire en Turquie. Nous avons évidemment été très impressionnés par leur organisation, mais aussi par la masse de personnes qui s'y trouvaient. Les camps que nous avons visités se situaient à la frontière syrienne et turque. Ils étaient ouverts.

J'aurais voulu connaître votre sentiment sur la situation actuelle dans les camps de réfugiés. Nous savons que les événements récents ont contribué à ce que d'autres camps soient à nouveau constitués. Je voudrais connaître votre sentiment sur les conditions humanitaires qui y règnent.

Quelle aide la communauté internationale peut-elle attendre? On sait que l'ONU s'est portée garante pour une certaine aide dans la région, en vue du maintien de la paix. Comment notre pays, peut-être avec d'autres collaborations qui seraient discutées au sein du gouvernement, pourrait-il avancer sur ce sujet?

Je reviens à votre visite en Irak. Vous venez d'évoquer dans votre exposé la possibilité de pouvoir établir de nouvelles coopérations, notamment avec les Kurdes présents dans le nord de l'Irak. C'est dans la droite ligne de votre prédécesseur, qui s'était toujours fait fort d'exploiter les possibilités de pacification dans la région. Celle-ci devait passer par une certaine autodétermination des peuples, qui doivent pouvoir choisir leur destin. Je considère cela comme allant dans la bonne direction. Mais je voudrais savoir malgré tout, monsieur le ministre, si vous avez pris ou comptez prendre, en parallèle, des contacts utiles et nécessaires,

comme nous devons toujours en avoir avec les autorités turques? Ce n'est pas une chose aisée et je mesure bien à quel point c'est difficile, mais je pense aussi que c'est nécessaire.

J'ai un dernier volet de questions, concernant les possibles rapatriements.

Je sais que vous avez déjà été interrogé en séance plénière à ce sujet, après votre mission sur place. Depuis, on le sait et certains de mes collègues l'ont évoqué, il n'y a toujours pas de certitude quant à la manière dont ce dossier des rapatriements pourra ou devra évoluer. Ce qui est certain c'est que nous devons en tous les cas considérer la possibilité de rapatrier les enfants de la région. À cet égard, j'ai lu ce que d'autres pays comme l'Allemagne ou la Russie avaient réussi à faire.

J'aimerais savoir si ce sont des actions qui ont été coordonnées par rapport à d'autres pays ayant des ressortissants dans la région, comme c'est notre cas, ou si nous avons d'autres informations à ce sujet?

**Philippe Goffin, ministre:** Merci beaucoup pour toutes vos questions. Certaines se recourent, d'autres sont plus précises. Je note de manière générale et en entame de mon propos que nous partageons tous la même volonté de permettre le rapatriement des enfants. Je crois qu'il était important qu'on ait une expression – ce qui s'est fait en séance plénière par l'entremise de ma réponse – d'une clarification par rapport au fait que nous essayons de rapatrier tous les enfants. C'est un élément qui est important.

Die beslissing werd genomen door de regering in 2017 en bevestigd in 2018. Dat was dus door de regering met volheid van bevoegdheden. Ook werd beslist dat de repatriëring moet plaatsvinden zonder de moeder. Die beslissing werd ook genomen door andere landen van de Core 7, bijvoorbeeld Frankrijk, Nederland en Duitsland.

À cela est évidemment venue s'ajouter la problématique des décisions judiciaires, dont je parlerai tout à l'heure. Il y a plusieurs éléments.

De repatriëring van kinderen uit Syrië is natuurlijk veel moeilijker dan vanuit Turkije, dat weet iedereen. Wij hebben inderdaad twee kinderen gerepatriëerd, maar dat was vanuit Turkije. Dat is dus een andere geschiedenis dan wanneer het over vanuit Syrië gaat.

Autre élément: vous me permettrez de rester très discret sur la nature de nos contacts, parce qu'on se rend bien compte que la situation là-bas n'est pas simple. Il était important pour nous, d'une part, d'exprimer notre position – tant au niveau politique qu'au niveau des décisions judiciaires rendues en première instance pour le moment – et, d'autre part, d'appréhender le mieux possible le positionnement des autorités irakiennes, de la région autonome du Kurdistan irakien, de la Jordanie et du Liban. Je note que nombreux sont ceux parmi vous à avoir noté que c'était une bonne démarche d'avoir été sur place pour s'en rendre compte le mieux possible, même si évidemment en trois jours on ne sait pas appréhender toute une situation. Il était néanmoins important – c'est ça la diplomatie – que les parties se comprennent et comprennent les contingences des uns et des autres, auxquelles nous devons faire face.

Mijnheer De Roover, u sprak over het vonnis van de Nederlandstalige kamer. Dit vonnis spreekt over consulaire bijstand: wij moeten de documenten ter beschikking stellen. Die documenten zijn beschikbaar in Erbil, zoals ik al gezegd heb. Dat is natuurlijk niet genoeg voor de repatriëring.

Le gouvernement a donc travaillé via le service des Affaires étrangères pour permettre la mise à disposition de ces documents, pour ces enfants en particulier. Vous savez que nous avons interjeté appel de l'ensemble de ce jugement.

Il est important de préciser que les trois jugements de la chambre francophone imposaient le retour des mères et des enfants. Nous avons interjeté appel et il y a eu des astreintes, qui font également l'objet d'un appel de notre part. Le jugement de la chambre néerlandophone parle, lui, de mettre à disposition les documents pour permettre le rapatriement, uniquement des enfants. Les mères ont interjeté appel et c'est à ce moment-là que nous avons nous-même interjeté appel, entre-temps également du jugement prononçant les astreintes.

Il n'empêche que, indépendamment de ces décisions, nous avons considéré que par principe d'humanité et d'égalité, il fallait proposer le rapatriement pour tous les enfants, avec la condition évidente de la responsabilité des mères. Les mères restent titulaires de l'autorité parentale. On les invite, bien sûr, à permettre ce rapatriement de leurs enfants pour leur permettre de vivre dans d'autres conditions que celles des camps, qui sont épouvantables. Certains parmi vous sont allés dans des camps en Jordanie notamment. On voit que les conditions y sont déjà très pénibles. On m'a précisé que les conditions de vie dans les camps syriens n'avaient rien à voir avec celles en Jordanie et sont tout à fait inhumaines.

Il est vrai que le raisonnement de base qui est le nôtre pour le moment, est de dire aux mères: veuillez d'abord au bien-être de vos enfants et permettez un rapatriement d'un État qui veut mettre en œuvre une politique de rapatriement et de bien-être pour vos enfants. Le message est clair.

Vous m'avez demandé combien de mères avaient répondu par la positive. Honnêtement, je ne le sais pas. La proposition est faite et connue. Elles le savent. Elles ont d'ailleurs été en mesure d'écrire une lettre il y a quelques jours, une lettre ouverte avec plein de regrets. Je ne m'exprimerai pas là-dessus. Je m'exprime sur le fait qu'elles ont la capacité aujourd'hui de dire notamment aux autorités kurdes situées en Syrie, mais surtout à nous, État belge, qu'elles sont d'accord de veiller d'abord au bien-être de leurs enfants et permettre qu'ils reviennent ici, sur un territoire accueillant qui mettra en place des structures pour faire en sorte que les enfants ne vivent plus dans des conditions aussi épouvantables que leurs conditions de vie actuelles. Pour le moment je n'ai pas eu de démarche allant dans ce sens là, au contraire.

De bufferzone in het noorden van Syrië is voor zover ik weet nog van kracht.

Mijnheer De Vriendt, de NAVO blijft in Irak. Wij moeten nu een nieuwe basis uitwerken met de Irakezen. Wij moeten een goed evenwicht vinden tussen, enerzijds, het werk van de Coalitie en de NAVO en, anderzijds, de Iraakse regering en troepen.

Le président irakien a dû prendre acte de la résolution votée par le Parlement dans les conditions que vous connaissez. Parmi les pays occidentaux, tant de la coalition que de l'OTAN, personne ne souhaite un retrait de nos troupes. Notre présence est indispensable. L'un d'entre vous l'a dit. Notre présence a du sens et est utile pour notre propre sécurité ici. Malheureusement, il y a d'autres théâtres d'opérations, ce n'est pas la seule zone de difficulté en matière de terrorisme mais c'est évidemment important de pouvoir rester là-bas, avec une activité réelle différente selon l'endroit bien sûr. Mais la volonté est clairement que nous restions opérationnels à cet endroit. Cette volonté a encore été confirmée lors de la réunion informelle de certains ministres qui s'est tenue à Munich samedi.

De invloed van Iran op Irak is heel groot, dat weet iedereen. Wij hebben nu ook de bevestiging gekregen. De Iraakse overheden zeggen duidelijk dat zij niet willen dat Irak een nieuw

oorlogsveld wordt tussen Iran en de Verenigde Staten. Ze zeggen dat het heel belangrijk is dat de NAVO en de Coalitie actief blijven in Irak.

L'Irak tient à sa souveraineté, tout en étant bien conscient des difficultés internes. Ce pays doit être entièrement reconstruit. Les services publics ne fonctionnent pas comme ils le devraient. Les plaintes de la population sont tout à fait légitimes. Des quartiers entiers n'ont par exemple pas accès à l'eau ou à l'électricité à certaines heures de la journée. On se rend bien compte qu'il est très difficile dans un tel contexte de demander à la population de participer de manière positive et sans heurts à la reconstruction du pays.

Is Rusland een partner voor het repatriëren van kinderen? Ik denk het niet. Wij hebben geen contact met Damascus en willen dat ook niet. U weet dat Rusland wel in contact staat met Damascus.

Over de humanitaire hulp voor Idlib heb ik al gesproken tijdens mijn inleiding. We blijven erg bezorgd over de situatie. Humanitaire hulp voor Syrië gaat nu via Damascus. Dat zorgt voor een probleem.

Wat OCHA betreft, dat is de bevoegdheid van mijn collega De Croo. Wij moeten de voorstellen van OCHA goed structureren. Ik kan wel bevestigen dat dit voor ons een heel belangrijk aandachtspunt is.

Monsieur Ben Achour, pour répondre à votre question relative au rôle de la coalition, comme je l'ai dit, l'objectif est de rester présent. Le dialogue relatif aux besoins et aux nécessités doit être ouvert. Mais notre volonté est de rester présents, d'être efficaces et utiles car le combat est loin d'être gagné. Il ressort notamment des contacts que j'ai avec les autorités irakiennes qu'il y a encore des poches de terroristes bien actives sur le territoire irakien. Il ne faudrait donc pas penser ou laisser penser que la situation est totalement normalisée. C'est malheureusement loin d'être le cas.

Pour ce qui concerne le retour des FTF, il me semble que nous sommes tous favorables au rapatriement des enfants. Vous avez reconnu la difficulté d'agir de manière opérationnelle. Vous avez également reconnu la difficulté liée à notre situation juridique interne.

Parmi les femmes qui sont identifiées sur place, toutes n'ont pas fait l'objet d'une condamnation par défaut ici. Il appartient à la justice d'intervenir, le cas échéant, s'il ne devait pas y avoir de jugement sur place. Chez nous, la séparation des pouvoirs est appliquée de manière stricte. Cependant, il appartient au législateur d'écrire le droit. Selon moi, une réflexion devrait être menée sur la manière dont ce droit devrait être revu pour l'avenir. Il n'empêche que nous travaillons dans les conditions actuelles et que nous nous trouvons face à une situation que nous essayons d'appréhender de la manière la plus humaine et la plus concrète possible.

Madame Jadin, vous avez parlé de langage diplomatique. Aujourd'hui, je n'utiliserai peut-être pas suffisamment ce langage en vous disant que les premières responsables, ce sont les mères qui ont mis leurs enfants dans des situations épouvantables. Ce n'est pas mauvais de le rappeler, quand il est question de la responsabilité des uns et des autres. Il ne faudrait pas laisser penser que notre État est le premier responsable de cette situation difficile, d'autant que nous mettons tous les moyens en œuvre pour parvenir à rendre à ces enfants des conditions de vie décentes.

Nous sommes bien conscients qu'idéalement, un lien ne doit pas être rompu entre un enfant et ses parents, qu'il s'agisse du papa ou de la maman. Dans les circonstances que nous connaissons ici, nous avons affaire à des mères – j'ose le dire et le répéter – qui ont placé leurs enfants dans une situation particulièrement problématique. Nous essayons de sortir ces enfants de cette situation. Et je suis heureux de ne pas avoir entendu ici des "il n'y a qu'à...".

En effet, vous avez évoqué justement la difficulté opérationnelle qui est la nôtre de pouvoir agir sur le terrain.

Je vous confirme que nous tentons de travailler le plus possible pour résoudre la situation. Certains nous ont posé la question de savoir ce qui a changé depuis quelques mois, ce à quoi je leur réponds que le conflit en Syrie a évolué, que l'armée syrienne pourrait entrer en mouvement et que, ce faisant, la situation dans les camps pourrait évoluer.

En outre, nous parlons le plus possible avec nos partenaires européens. J'ai le sentiment que ces derniers ont la volonté de peser au mieux sur la situation.

Mais on tombe aussi dans la souveraineté des États par rapport à leur propre réalité. Par exemple, les Français et les Néerlandais ont mené, avant l'invasion turque, une opération qui a permis le rapatriement de trente enfants. Quand on dialogue aujourd'hui, notamment avec le ministre des Affaires étrangères français, il dit que la situation a fortement changé et que les conditions d'intervention sur le terrain sont beaucoup plus compliquées qu'on ne peut l'imaginer. Je note qu'aucun parmi vous n'est tombé dans le simplisme de dire qu'il suffit de passer la frontière et d'aller chercher les enfants. Il faut aussi vous rendre compte qu'aller chercher ces enfants impose, d'une part, de beaucoup dialoguer avec d'autres autorités et, d'autre part, de mettre des agents belges sur le terrain. C'est une opération qui se prépare, qui n'est pas simple et qui emporte, de notre part, une réelle responsabilité.

Sur la question de savoir quelle est la valeur de la déclaration faite par les Kurdes situés en Syrie de procéder à des procès sur place, je n'ai pas plus de précisions par rapport à ma réponse en séance plénière. Les Kurdes syriens ne constituent pas une autorité étatique reconnue. Quelle est la valeur juridique de ce type de démarche? On travaille à chercher mais pour le moment, on n'est évidemment pas dans une situation classique d'un État organisé avec la possibilité de faire des procès et de prendre des décisions de justice. C'est un dialogue et des recherches qui doivent se poursuivre.

Concernant les deux Belges condamnés qui se trouvent en Irak, leur situation a été évoquée lors de nos rencontres en Irak. Nous avons, sans ambiguïté, rappelé notre ferme opposition à la peine de mort. Nous avons reçu la réponse que j'ai communiquée tout à l'heure. À l'instar de mon prédécesseur Didier Reynders, les mêmes démarches sont effectuées pour essayer de faire entendre notre voix quant à notre position formelle sur l'application de la peine de mort.

Une question a porté sur la situation au Liban.

Ce pays est, pour le moment, conscient qu'il faut passer à l'action. Pendant le temps qui nous a été donné, je n'ai pas eu l'occasion d'entendre tout le plan de remise en route de l'économie libanaise mais l'expression était double. Les Libanais nous ont dit, d'une part, "oui, nous sommes conscients que nous devons faire des efforts, nous avons un plan dans ce sens et depuis lors, un gouvernement a été validé" et, d'autre part, "ne nous laissez pas tomber parce que nous sommes un élément de stabilité dans la région". Ils demandent un véritable dialogue avec les autorités européennes.

Lorsqu'un pays est confronté à des décisions difficiles et impopulaires, il faut être conscient que celles-ci peuvent provoquer des basculements. Sans vouloir s'exonérer de la nécessité de poser des actes – il y a des déclarations et, ensuite, il y aura des actes –, il faudra qu'au moment venu, notre pays, en particulier, et l'Union européenne, en général, soient aussi au rendez-vous afin de conserver ce lien fort avec le Liban qui nous semble important.

En résumé, nous avons bien compris la volonté de permettre, dans la mesure du possible, avec toutes les réserves que je viens d'exprimer, le retour des enfants. Nous avons fait le choix de dialoguer le plus largement possible pour être le plus efficace et le plus opérationnel possible au plus tôt. Nous appliquons la décision d'un gouvernement de plein exercice.

Vous évoquiez, madame Rohonyi, les enfants de plus de dix ans. Peut-être disposez-vous d'informations sur la présence d'enfants de plus de dix ans. Je n'en dispose pas. La décision du gouvernement cadre avec la situation effective sur le terrain. Pour le moment, selon mes informations, aucun enfant de plus de dix ans ne serait concerné. Je rappelle que la décision du gouvernement à l'époque était de travailler, dans cette hypothèse, au cas par cas. Imaginons qu'il y ait un jeune de dix-sept ans qui aurait commis des atrocités épouvantables et qui pourrait être lui-même terriblement radicalisé. C'est, à mon sens, une question qu'il faut avoir le courage d'affronter. Il se fait qu'en l'espèce, nous sommes en présence d'enfants de moins de dix ans. Dès lors, la décision prise à l'époque, et que nous mettons en application, ne va pas à l'encontre d'une telle situation hypothétique.

**Katrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, je vous remercie pour les nombreuses réponses importantes aux questions de cet après-midi. On peut comprendre que sur certains volets, il importe peut-être, pour l'une ou l'autre raison tout à fait compréhensible, d'être plus prudent.

Cette période est, en effet, difficile pour nous en tant que parlementaires et pour vous en votre qualité de ministre, puisque nous sommes en affaires courantes. Nous avons donc parfois un peu de difficulté à réagir de manière adéquate ou, en tout cas, *in time* en ce qui concerne certains événements internationaux. Nous savons à quel point l'actualité internationale, monsieur le ministre, est complexe. Les éléments changent très rapidement, que ce soit au Moyen-Orient ou dans d'autres recoins du monde, mais nous avons la possibilité d'exercer notre influence.

Il est vrai que ni cette période d'affaires courantes, ni notre pays, ni notre Parlement, ni notre gouvernement ne peuvent en aucun cas nous amener à rester immobiles. Nous devons continuer à prendre nos responsabilités là où nous le pouvons, dans les limites de la Constitution et de la loi, pour protéger nos intérêts fondamentaux.

Sincèrement, j'estime que nous devrions relever certains défis qui se profilent à l'horizon. Je pense à cette mission de l'OTAN et à certaines questions qui pourraient inciter notre pays à prendre position. À cette fin, nous devrions parvenir à travailler ensemble - Parlement et gouvernement - afin de déterminer des pistes qui pourraient vous aider à remplir vos tâches internationales.

Vous pourrez évidemment compter - cela ne vous étonnera pas - sur mon groupe pour vous soutenir dans cet effort. Cela vous rassure, n'est-ce pas!